

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 13 et 14 avril 2015

**2015 DAC 212** Indemnisation d'une particulière pour la dégradation du violoncelle de son fils survenue au conservatoire du 14<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'autoriser l'indemnisation amiable de Mme X ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de dédommagement amiable de Mme X, mère de l'élève Ferdinand Le Chevere.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction joint à la présente délibération, prévoyant le versement par la Ville de Paris à Mme X d'une indemnité, toutes causes de préjudice confondues, de 780 euros et la renonciation à tout recours contre la Ville de Paris.

Article 3 : La dépense sera imputée sur la mission 340, chapitre 67, nature 678, rubrique 311, du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**